



PROTOCOLE DE CONDUITE DU SERVICE D'INFIRMERIE

Lorsqu'un élève subit un accident grave, ou en cas de problème de santé (fièvre, vomissement, diarrhée, etc...) qui exige l'intervention des parents, ces derniers seront informés par l'infirmier de l'école.

Pour cette raison, il est indispensable que les parents actualisent les moyens de contacts dont dispose l'école.

L' infirmerie

L'horaire de l'infirmier est le suivant :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h55 à 12h00 12h30 à 15h30	7h55 à 12h00 12h30 à 15h30	7h55 à 12h00 12h30 à 12h51	7h55 à 12h00 12h30 à 15h30	7h55 à 12h00 12h30 à 15h30

Les blessures survenues en dehors de l'école doivent être soignées à la maison.

Les parents sont priés de garder les enfants malades à la maison pour des raisons sanitaires. Et nous les invitons à soigner à la maison, avec leur médecin traitant, tous les petits maux de la vie quotidienne (mal de gorge, verrues, etc.).

Il est également demandé aux parents de communiquer immédiatement à l'infirmier tout problème médical dont souffrirait leur enfant (par exemple : asthme, diabète, épilepsie, etc.).

Conduite à tenir suivant les cas :

a) Urgence vitale :

Devant une telle situation, l'élève doit être transféré SANS TARDER à l'hôpital.

Cas tels que :

- .l'arrêt cardio-respiratoire
- . les traumatismes crâniens
- . les fractures ouvertes



- . les crises d'asthmes sévères

- .les chocs anaphylactiques

L'infirmier donnera les premiers soins et appellera une ambulance. Ensuite, elle avertira les parents et en cas d'accident, elle remplira une déclaration.

En général, l'ambulance conduit l'élève à l'hôpital le plus proche mais aussi à celui qui a des urgences pédiatriques (Hôpital Molière ou l'hôpital universitaire Saint-Pierre).

b) Urgence relative :

Dans certains cas, l'élève nécessite des soins à l'hôpital mais ne nécessite pas un transfert urgent à l'hôpital par une ambulance.

Par exemple :

- .des contusions diverses dans les extrémités ou différentes parties du corps qui nécessitent un examen radiologique.

- . blessures qui nécessitent des points de suture

- . suspicion de fractures fermées

L'élève sera soigné pour les premiers soins à l'infirmier, ensuite les parents seront avertis pour venir chercher l'enfant et l'emmener à l'hôpital de leur choix

c) Etats de santé qui nécessitent un examen médical non urgent chez le médecin traitant :

Une première estimation sera faite à l'infirmier. Les infirmiers téléphoneront aux parents afin qu'ils viennent récupérer au plus vite leur enfant. L'élève reste à l'infirmier en attendant. Néanmoins nous ne sommes pas équipés pour garder les enfants pendant des heures.

Cas tels que :

- . vomissements

- . diarrhées

- .maux d'oreille avec température

d) Les petits accidents pouvant être traités à l'infirmier

Dans certains cas, l'infirmier donne elle-même un médicament (fièvre légère, céphalées) après contact téléphonique avec un parent . On observera l'élève et si son état ne s'améliore pas, on contactera les parents pour qu'ils viennent chercher l'élève dans les plus brefs délais.



Les petits accidents pouvant être traités à l'infirmierie seront assurés sans autre procédure (par exemple : éraflures, echymoses, chute sur la tête sans perte de connaissance et sans signes aggravants,...)

Dans ces cas, Une note écrite peut être mise dans l'agenda pour continuer la surveillance après l'école.

Dans tous les cas c'est le personnel de l'infirmierie qui sera chargé d'administrer les premiers soins suite à des accidents et procédera, à ce qu'il aura jugé convenable, en accord avec le protocole.

Pour conclure, nous sollicitons la collaboration de toutes les parties impliquées, spécialement celle des parents, puisque l'objectif final de ce protocole est celui d'offrir un maximum de sécurité aux élèves et à leur bien-être physique et psychique.

Infirmières : Mme Marie-France Adéchoubou et Munira Said

Tel : 02/340.14.82

Mail : BRK-INFIRMARY@eursc.eu



PROTOCOL FOR CONDUCT OF THE INFIRMARY SERVICE

When a student has a serious accident, or a health problem (fever, vomiting, diarrhea, ...) that requires the intervention of the parents, they will be informed by the school infirmary.

For this reason, it is essential that parents update the general information that they give to the school.

Infirmary:

The official opening hours of the infirmary are the following :

Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday
7h55-12h00	7h55 - 12h00	7h55 - 12h00	7h55 - 12h00	7h55 - 12h00
12h30 - 15h30	12h30 - 15h30	12h30 - 12h51	12h30-15h30	12h30 -15h30

We do not treat injuries that have occurred outside the school.

Parents are asked to keep sick children at home for health reasons. We encourage parents to take care of the small problems of daily life (sore throat, warts,...) at home with their doctor.

Parents are asked to report immediately to the infirmary any medical conditions that their children are suffering from (asthma, diabetes,...).

The school infirmary is only equipped to provide first aid.

Procedure to be followed according to different cases

A. Serious emergency

Faced with this situation, students must be transferred without delay to the hospital.

In cases such as:

- Cardiac and respiratory arrest
- Head trauma
- Open fractures
- Severe asthma attacks



- Anaphylactic shocks

The infirmary will provide first aid and will call an ambulance. Then the parents will be alerted and in case of accident, the infirmary will fill a statement.

The ambulance generally takes the pupil to the nearest hospital and where there is pediatric emergency (usually it is “CHU Saint-Pierre” or “Hôpital Molière”).

B. Standard emergency

In certain cases, the pupil will require hospital care but doesn't require an urgent transfer to hospital by ambulance.

For example:

- Different contusions in the extremities or different body parts that require radiological exam
- Injuries with cuts requiring stitches
- Suspected closed fractures

The student will be treated for first aid at the infirmary, and then parents will be notified. They will have to come and pick up their child and take him to the hospital of their choice.

C. States of health which require a medical examination-not urgently at the doctor

A first examination will be carried out at the infirmary. The nurse will telephone the parents to ask them to come and get their child as quickly as possible. The pupil will wait at the infirmary, however, we are not equipped to keep children for several hours.

Such cases as:

- Vomiting
- Diarrhea
- Earache with fever
- Pink eye

D. The treatment of minor accidents

In certain cases, the school nurse herself will give medication (low fever, headache, ...) to a pupil after having called his/her parents. We will observe the pupil and if his/her condition doesn't improve, we will contact the parents so that they come and get their child without delay.

The treatment of minor accidents can be carried out at the infirmary without any other procedure (for example: bleeding nose, bruising, Fall on the head without loss of consciousness and without aggravating symptoms ,...). Please, check your child's agenda to see if a note has been put to continue the surveillance at home.



In all cases, it is the infirmary staff who will be charged with administering the first aid following accidents and which will proceed, to do whatever they judge appropriate according to this protocol.

We request the collaboration of the parents in order to achieve the final objective of this protocol, which is to offer maximum security to our student.

Infirmary: Mrs Marie-France Adéchoubou & Mrs Munira Said

Telephone: 02/340.14.82

E-mail: BRK-INFIRMARY@eursc.eu